

La chartreuse d'Ittingen : l'objectif principal de l'écu d'or 1977

Autor(en): **Ganz, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **72 (1977)**

Heft 3-fr: **Crise de l'énergie sans issue?**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174667>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- Quelle est la solution du point de vue esthétique et fonctionnel?
- Combien cela va-t-il coûter?
- Qu'en attendre quant au rendement économique?
- Quels sont les moyens de financement?

Lorsque, pour une rénovation, le but n'est pas clairement défini et que les analyses techniques et économiques font défaut, l'insuccès est fatal. Mais une note d'espoir nous est donnée par M. L. Burckardt dans un article de «Werk» (nov. '75): «On croit qu'un bâtiment neuf permet de répondre librement aux besoins établis, alors qu'en cas de transformation on est lié par des données préalables; en réalité c'est tout le contraire: lors d'une construction nouvelle, on commet des erreurs, et en transformant on corrige des erreurs.»

... et y aller prudemment

Il y a là un élément favorable pour la rénovation, mais il y faut de la circonspection. Une solution bien conçue s'accompagne d'avantages économiques. Il y a lieu d'examiner dans chaque cas si les frais en valent vraiment la peine, car toute modification entraîne des conséquences financières (planchers, parois, plafonds, revêtements, portes, hauteur des sols, etc.). Aussi est-il indiqué, pour un propriétaire, en cas de rénovation (plus encore que pour une nouvelle construction), de s'assurer le concours d'un *architecte* de valeur, expérimenté et conscient de ses responsabilités, qui ait de l'imagination et des idées non conformistes. Un homme de l'art d'esprit indépendant n'est pas seulement capable de résoudre des problèmes techniques de détail, mais saura prendre en considération l'ensemble des problèmes posés.

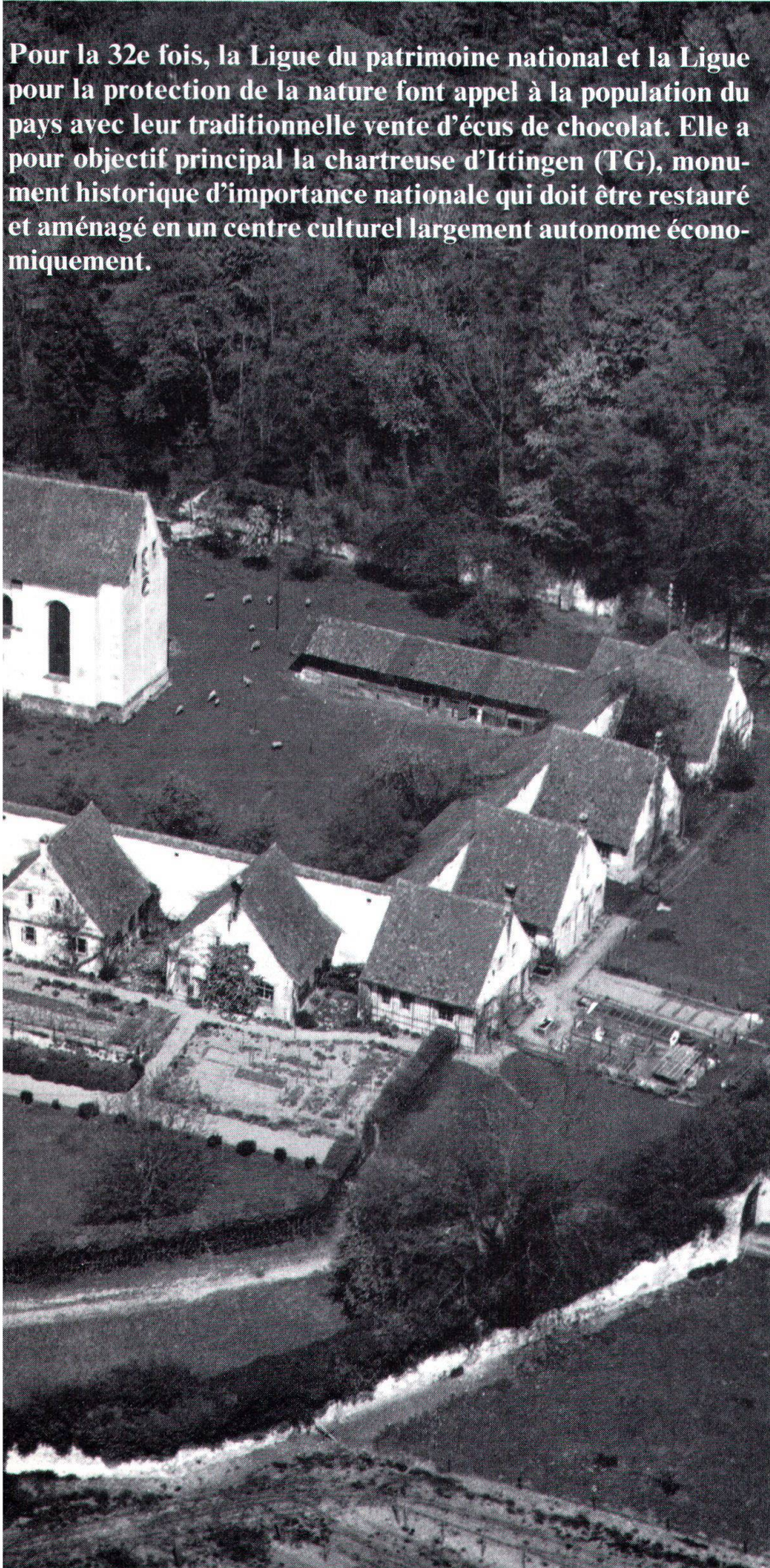
F. Tanner

L'objectif principal de l'Ecu d'or 1977

La chartreuse d'Ittingen



Pour la 32^e fois, la Ligue du patrimoine national et la Ligue pour la protection de la nature font appel à la population du pays avec leur traditionnelle vente d'écus de chocolat. Elle a pour objectif principal la chartreuse d'Ittingen (TG), monument historique d'importance nationale qui doit être restauré et aménagé en un centre culturel largement autonome économiquement.



C'est la tâche que s'est donné pour but la «*Fondation pour la chartreuse d'Ittingen*», qui a fait l'acquisition des bâtiments avec 107 ha de terrain. Il s'agit de soutenir ses efforts par une aide d'environ 250 000 francs de l'Ecu d'or et du Don de l'économie. Comme d'habitude, la majeure partie des fonds récoltés ira par moitié aux deux Ligues de protection des sites, pour l'accomplissement de leurs tâches dans l'ensemble du pays.

Histoire mouvementée

A l'origine, un *prieuré d'augustins* fondé en 1152 et repris en 1461 par les chartreux. Au moment de la Réforme, le couvent est incendié. L'église reconstruite sera consacrée en 1553, et durant les siècles suivants surgiront les bâtiments encore existants et conformes aux règles de l'ordre: le centre du couvent ordonné autour du petit cloître, avec ses bâtiments sacrés et communautaires, et les *caractéristiques cellules monacales* jouxtant le grand cloître, dans chacune d'entre lesquelles un religieux vit, travaille et prie en solitaire. Sept poêles richement ornés animent les locaux les plus importants, dont plusieurs proviennent de Steckborn, et l'un de l'*atelier Pfau* de Winterthour. Les pièces décorées de stucs et de peintures, et leur ameublement d'époque, concourent à donner l'impression que rien n'a changé depuis le départ des religieux.

L'église conventuelle

L'église consacrée en 1553 est la plus ancienne partie de la chartreuse et présente aussi l'ornementation la plus récente: au XVIII^e siècle, ce haut édifice de style gothique tardif, sobre à l'extérieur, fut enrichi à l'intérieur de rutilants motifs rococo. Un premier pas en ce sens fut fait en 1703 par le célèbre architecte du couvent d'Einsiedeln,



Caspar Moosbrugger, qui agrandit l'église, plutôt étroite, par l'adjonction à l'est d'un chœur cruciforme. Les magnifiques stalles sont dues à la famille de sculpteurs sur bois Fröhli, de Fischingen. L'édifice fut considérablement transformé en 1763/65 par le sculpteur et constructeur d'autels *Matthias Faller*, le peintre *Franz Ludwig Herrmann* et le stucateur *Gigli*; ils en firent un ensemble d'une rare harmonie, qui compte parmi les œuvres les plus réussies du style rococo en Suisse et en Allemagne du Sud.

Exploitation autarcique

Plusieurs bâtiments supplémentaires étaient nécessaires à l'autarcie économique du couvent. C'est ainsi que l'eau du ruisseau actionnait deux moulins (de 1613 à 1702), une scierie (1742) et plus anciennement un foulon. Outre les granges, étables et écuries, il y avait encore un *atelier de charriage*, une forge et une buanderie. La culture des vignes impliquait un *pressoir*, une cave et une distillerie. Dans les maisons à pignon de 1561, 1684 et 1687 qui ont été conservées devaient se trouver la fromagerie et l'atelier de tonnellerie. C'est ainsi que les bâtiments agricoles et autres dépendances qui entouraient le monastère peuvent montrer comment les cultures et la construction rurale se

sont développées durant quatre siècles.

Importance nationale

L'ancienne chartreuse, restée pendant plus d'un siècle en mains privées sous forme d'exploitation, représente une somme de valeurs historiques, typologiques, artistiques et agronomiques. Selon l'avis des spécialistes, ce complexe de bâtiments et son enceinte constituent un monument historique d'*importance nationale*, et même un joyau du patrimoine architectural d'Europe centrale. Il ne doit cependant pas seulement son originalité à son intérieur d'église, mais aussi au fait qu'il s'est conservé jusqu'à nos

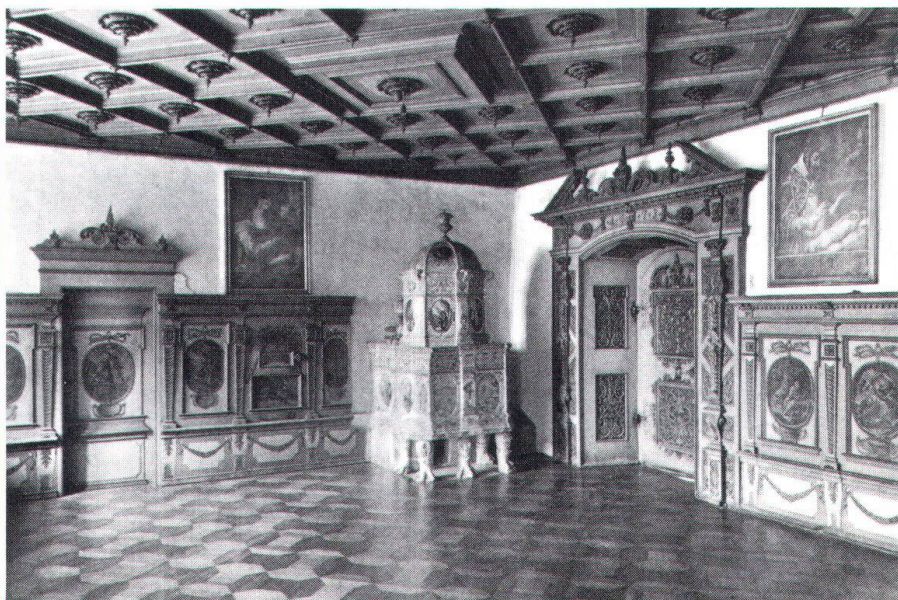
jours dans toute son unité. L'œuvre de l'homme et celle de la nature s'unissent ici, dans la ravissante vallée de la Thur, pour former une harmonie paisible et contemplative sans pareille.

Le projet

Tout cela exige que l'ensemble soit conservé et utilisé conformément à ce qu'il représente. Sur la base de sa valeur historique et artistique, on peut apporter beaucoup aux nouvelles générations. C'est pourquoi le couvent doit devenir un *centre culturel* au sens le plus large, pour des cours, des études, des réunions. Dans ce cadre, on peut aussi bien organiser des expositions et des concerts qu'aménager des ateliers ou des chambres d'étudiants. Par l'heureuse harmonie du site et des bâtiments, la chartreuse se prête de façon remarquable à l'accueil de personnes seules, de familles et de groupes de toute espèce, qui pourront y trouver le logement, la détente et l'instruction.

Achetez des écus d'or!

Pour ce vaste dessein, la Fondation pour la chartreuse d'Ittingen compte avec une dépense de quel-





que 25 millions de francs. Cette somme doit être réunie ces prochaines années, si la renaissance du monastère est comprise et acceptée comme une tâche nationale. Par l'Ecu d'or 1977, les Ligues du patrimoine national et de la protection de la nature entendent contribuer efficacement à faire connaître cette entreprise peu banale, et à assurer avec le concours de la population suisse un digne avenir à la chartreuse.

J. Ganz

En haut à gauche: Les cellules où chaque moine vit, prie et travaille en solitaire sont typiques des couvents de chartreux. En bas à gauche: Le réfectoire est orné de panneaux et d'un plafond à caissons de 1673, et chauffé par un poêle de faïence de l'atelier Pfau (Winterthour). En haut à droite: L'église de 1553, de style gothique flamboyant, présente aussi l'ornementation la plus récente: un exubérant rococo (photos: Service thurgovien des monuments historiques).

Bref et clair

Peu avant les vacances, le Conseil fédéral a communiqué à tous les milieux intéressés son nouveau projet de loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Notre Ligue est associée à cette procédure de consultation et procède à un examen critique de ce texte en collaboration avec ses sections.

On peut déjà retenir que le nouveau projet de loi se distingue par sa brièveté et sa clarté. Il est conçu comme loi-cadre, qui règle en 40 articles, sur une base fédéraliste, la coordination de l'aménagement entre les cantons d'une part, entre eux et la Confédération d'autre part. Du point de vue de la Ligue, il importe que sur la base de l'art. 22^{quater} de la Constitution, une réglementation légale soit élaborée en matière de protection des conditions de vie (sol, air, eaux, paysages et forêts) pour les lieux voués à l'habitation; le projet de loi tient compte, dans ses principes de planification, de cette proposition. Pour la défense de la nature et du patrimoine, l'art. 20 pose les bases de la création de zones protégées, lesquelles comprennent:

- 1. les eaux et les rives*
- 2. les paysages d'une beauté et d'une valeur particulière*
- 3. les localités d'importance régionale ou nationale, les lieux historiques, les monuments et les sites naturels importants.*

L'instrument de droit fondamental pour la protection des sites naturels et construits est ainsi donné. Les objets moins importants sur le plan national ou régional, et ceux d'importance locale, restent dans la compétence cantonale et communale. Aussi la Ligue du patrimoine national, avec ou sans loi sur l'aménagement du territoire, doit-elle continuer à intervenir avec toute son énergie auprès des cantons et communes, pour obtenir une harmonieuse occupation du sol. Bruno A. Kläusli